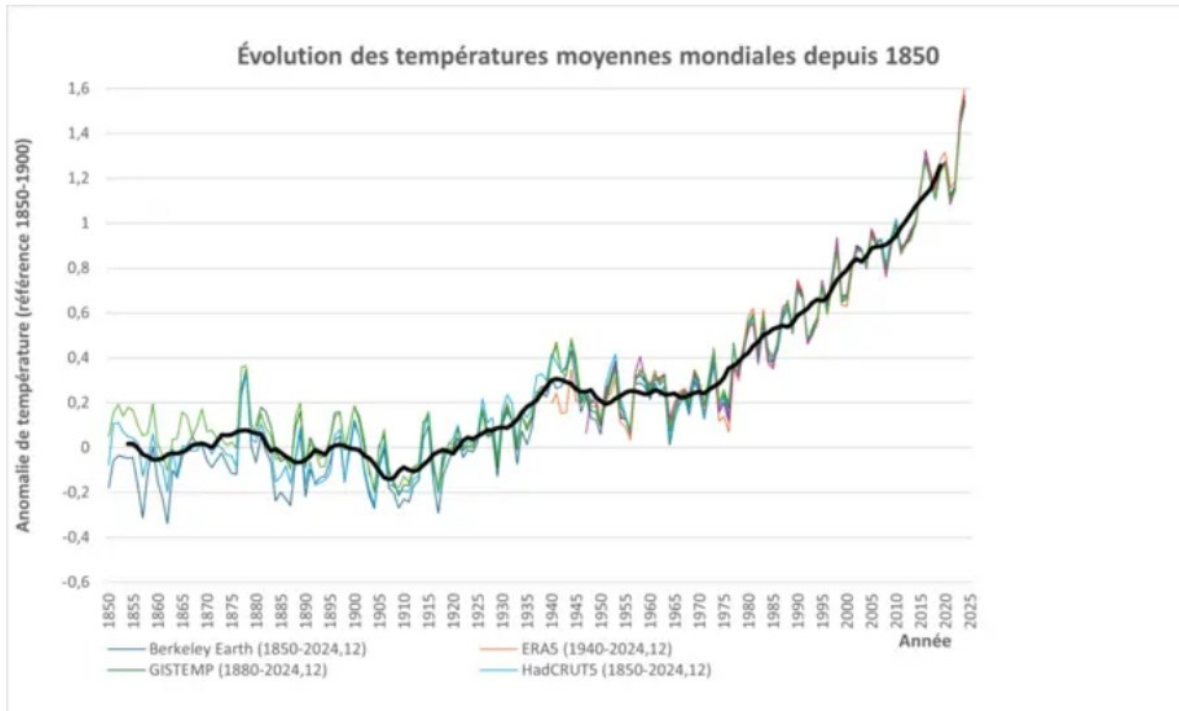


Travail par forte chaleur

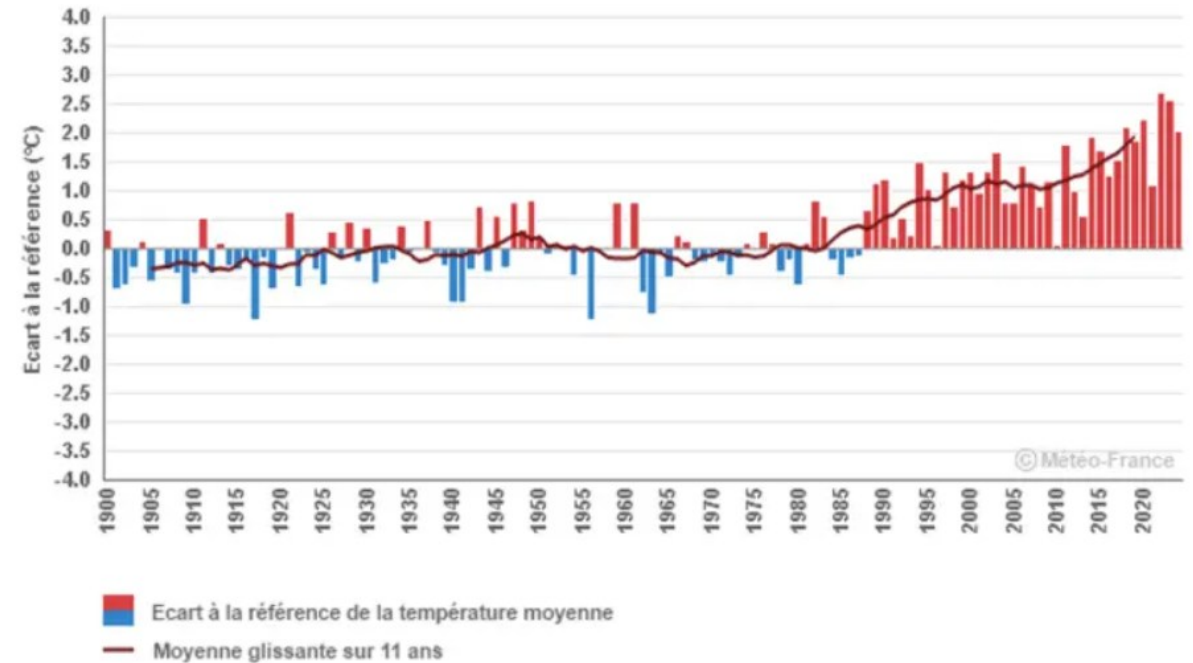
Mathieu JACOMONT
Service prévention

Pourquoi c'est un risque ?

Quelques chiffres



Crédits : OMM / Traitement : DGEC/BACC



Crédit : Météo-France - <https://meteofrance.com/climathd>

Pourquoi c'est un risque ?

Facteurs aggravants en collectivités

- Travaux en extérieur (voirie, espaces verts, cimetières...)
- Bâtiments non climatisés (écoles, salles polyvalentes...)
- Port d'EPI ou de tenues de travail non adapté
- Travail physique intense (manutention, collecte des déchets...)
- Agents en situation de vulnérabilité (âge, pathologies, traitements...)
- ...

Pourquoi c'est un risque ?

Impact sur la santé

La chaleur entraîne :

- une diminution des capacités physiques ;
- une baisse de l'endurance ;
- un ralentissement des gestes ;
- une diminution de l'attention et de la concentration ;

Les effets immédiats de la chaleur :

- Soif importante ;
- Fatigue inhabituelle ;
- Maux de tête ;
- Vertiges ;
- Difficulté à se concentrer ;
- Baisse de la vigilance ;
- ...

Augmentation du risque d'accidents du travail.

Niveaux de vigilance

Vert – Orange – Rouge

The screenshot shows the 'Vigilance météorologique et crues' page on the Meteo France website. The main heading is 'Vigilance météorologique et crues' with a sub-heading 'émise le 22 juin 2026 à 16h04 (heure de Paris) valable jusqu'au 23 juin 2026 à 00h00 (heure de Paris)'. A 'Version PDF' button is visible. The page features a map of France with a color-coded alert system: red for 'Vigilance absolue', orange for 'Soyez très vigilant', yellow for 'Soyez attentif', and green for 'Pas de vigilance particulière'. The map shows the entire country in red. To the right of the map, there is a section 'Choisissez votre département' and 'Cartes par phénomène' with radio buttons for 'Canicule' (selected) and 'Orages'. Below this is a 'Conseils pour se protéger' section with the text: 'Épisode caniculaire exceptionnel à l'échelle du pays, d'un niveau de sévérité pouvant se rapprocher de celui d'août 2003.'

The screenshot shows the 'Les services de l'État dans les Vosges' website. The main heading is 'Les services de l'État dans les Vosges'. Below the navigation bar, there is a news article titled 'Vigilance météo orange - Canicule' with a 'Lien de consultation' link. The article is dated 'Mis à jour le 22/06/2026'.

Canicule : adaptation exceptionnelle des horaires de travaux dans les Vosges

Mis à jour le 22/06/2026

Vert → Habituelle

Jaune → Veille saisonnière (1^{er} juin / 31 août)

Orange → 18 °C la nuit (température minimale)

- 34 °C le jour (température maximale) –

Pendant au moins 3 jours

Rouge → Pas de critères précis

Obligations de l'employeur (orange / rouge)

Legifrance

- Evaluer les risques dans le DUERP (travail en intérieur / en extérieur)
- Mettre en place des actions correctives / mesures de prévention
 - Adaptation de l'organisation du travail / des horaires
 - Modification des périodes de pause
 - Mise à disposition **d'eau potable et fraîche** (courante ou mini 3L/j/pers)
 - EPI adaptés aux travaux (short de travail, blouse légère...)
 - Information des travailleurs
 - Locaux maintenus à une température adaptée

Obligations de l'employeur (orange / rouge)

Legifrance

Depuis le 1er juillet 2025, l'employeur territorial a l'obligation réglementaire d'évaluer le risque chaleur et de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées dès qu'un épisode de chaleur intense est annoncé par Météo-France.

En revanche, il n'existe ni température maximale de travail ni obligation générale d'arrêt des activités en vigilance orange ou rouge.

Obligations de l'employeur (orange / rouge)

Legifrance

Comment adapter les horaires de travail ?

- Arrêté
- Note de service
- Règlement intérieur

Mesure ponctuelle → Pas de passage en CST/F3SCT

Mesure permanente → Passage en CST/F3SCT

Obligations de l'employeur

CDG88

Fiche pratique CDG88 :

<https://88.cdgplus.fr/wp-content/uploads/sites/2/2025/08/FP-SST-09-Travail-par-forte-chaaleur-v07.pdf>

Atelier mise à jour DUERP :

19 novembre 2026 (matin : collectivité <5 agents / après-midi collectivité >5 agents)

Plan Communaux de Sauvegarde → Création / Mise à jour

MERCI POUR VOTRE ATTENTION
AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES VOSGES
1, Chemin de l'orée du bois 88390 UXEGNEY
Tél : 03 29 35 63 10 • Fax : 03 29 35 50 72 • <https://88.cdgplus.fr> • cdg88@cdg88.fr